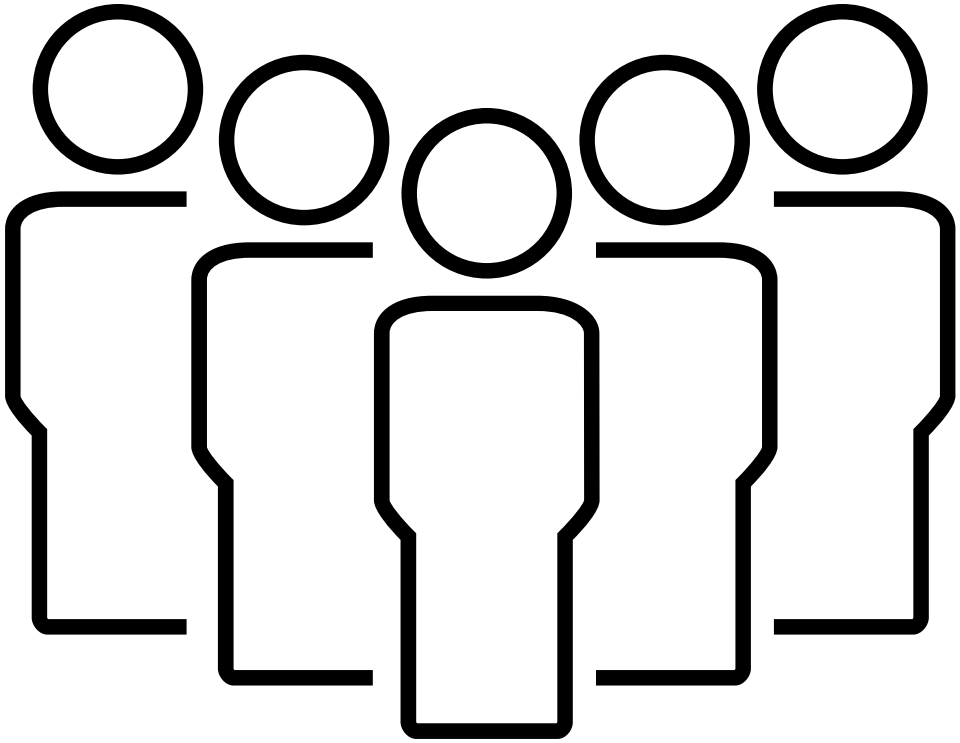
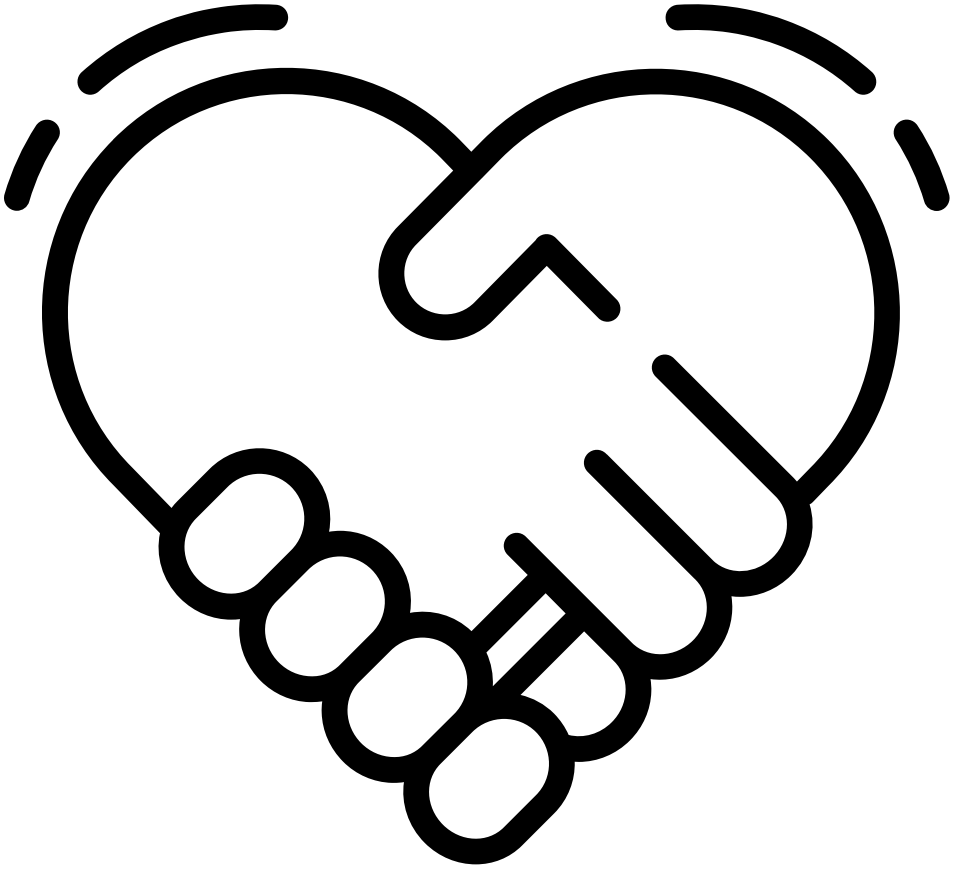
Le CCAS

Centre communal d’action sociale

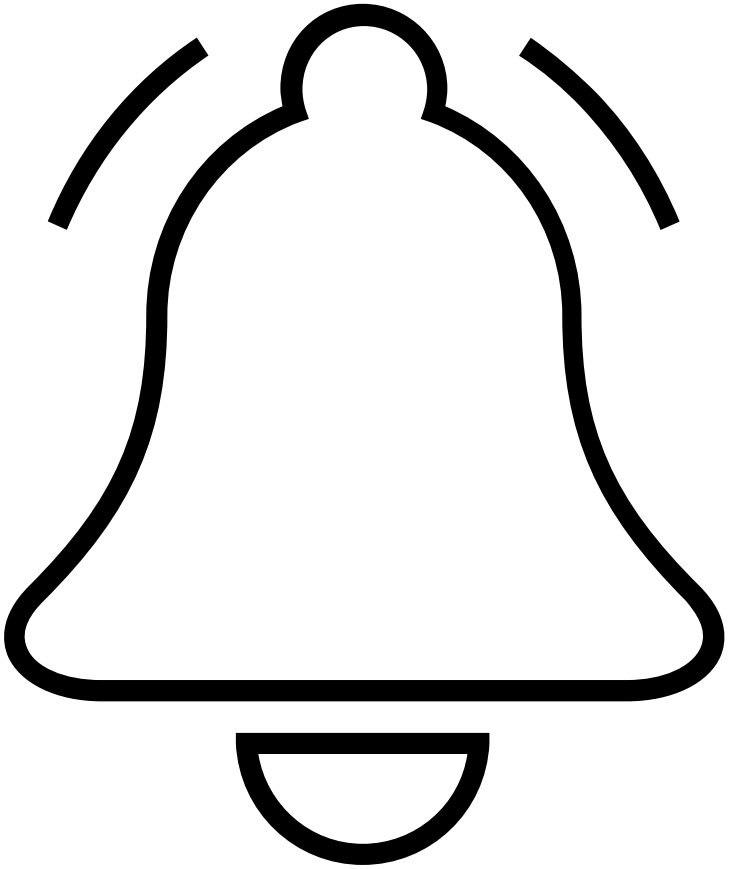
A Beautiran, le Centre Communal d’Action Sociale et la municipalité interviennent auprès des personnes en situation de fragilité au travers de ses diverses prestations et actions.
D’autres services sont proposés, dans une volonté de mission de service public en direction de tous.



EN SAVOIR PLUS SUR LE CCAS



LES SERVICES DU CCAS



ACTUALITES

Une équipe au service de l’action sociale

Le **Centre Communal d’Action Sociale** est un établissement public administratif,

présidé par le maire, Philippe Barrère. Martine Guillemin est la vice-présidente et Brigitte Laraigné, vice-présidente déléguée
Le CCAS dépend de la mairie de Beautiran et a son **propre budget**.

Venir en **aide aux personnes en difficulté**. Telle est la mission principale du Centre Communal d'Action Sociale.
Il a en charge l'information et la mise à disposition des dossiers de demandes d'aide légale. C'est le cas pour les dossiers de l'APA (Allocation personnalisée à l'autonomie) ou encore de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Dans des situations difficiles, des aides financières ponctuelles peuvent aussi être attribuées. Les dossiers sont traités en toute confidentialité. Ses missions s'exercent aussi à travers différents services proposés par la municipalité et le CCAS à la population. Le CCAS participe également à la diffusion d'informations concernant les services dépendant d'autres partenaires de l'action sociale.

Son action est conduite par un conseil d'administration. Il emploie aussi du personnel.

LES MEMBRES DU CCAS

Les élus siégeant au conseil d'administration

Philippe Barrère (président) • Nicolas Baysset • Marielle Corbin • Martine Guillemin (vice-présidente) • Sabine Malaurie • Jean-Laurent Thibal • Dorothée Winock

Les membres extérieurs à la municipalité

Maryse Auzas • Lyliane Boiret • Monique Geneste • Brigitte Laraigné (vice-présidente déléguée) • Laetitia Quessada • Thierry Winock

LE PERSONNEL

Administratif

Nadine Aggoun

Service des repas à domicile

Sophie Rio • Céline Garnung

Aide-ménagères

• Naïma Ait-Ramdane • Joëlle Barrère • Virginie Lasserre • Sophie Rio

Les services proposés pour améliorer le quotidien

Service d'aide-ménagères
Il s'adresse à toute personne qui se trouverait en perte d'autonomie provisoire ou définitive, quels que soient son âge et ses revenus.
Le dossier peut être instruit en mairie. Il est ensuite transmis à la caisse de retraite principale ou au conseil départemental. Une évaluation est faite au domicile du demandeur. Ces évaluations sont faites suivant une grille GIR (GROUPE ISO RESSOURCES).
– De 1 à 4, la demande est automatiquement faite auprès du conseil départemental : les personnes bénéficient alors d'une APA.
– De 5 à 6, la demande est faite auprès des caisses de retraite. Il faut alors remplir le dossier pour bien vieillir chez soi (pour les personnes affiliées au régime général de la

caisse de retraite).

Dossier de demande d’Allocation Personnalisée d’Autonomie à domicile
Suivi du dossier d’APA en ligne
Tout savoir sur l’APA
Dossier de demande d’aide pour bien vieillir chez soi :
Télécharger le dossier pour faire la demande

Renseignements : 05.56.67.06.15 ou courriel



Transport gratuit aux courses



Une fois par semaine, un agent municipal assure le transport aller-retour des seniors, dans le minibus du CCAS, de leur domicile à la grande surface de Beautiran. Ce service est gratuit. Il est assuré le vendredi.
Inscriptions et renseignements : 05.56.67.06.15 ou courriel.

Portage des repas
Le CCAS, en lien avec les services municipaux, propose un repas livré à domicile (du lundi au vendredi).
Ce service s'adresse à toute personne qui en exprimerait le besoin.
La demande est à faire en mairie, 48 h avant le début de la prestation.
Pour connaître les menus livrés par le CCAS de Beautiran, cliquez ici.



Service d’information juridique

Le CCAS offre aux Beautiranais la possibilité de bénéficier d’une information juridique gratuite. Une permanence, animée par InfoDroits, se tient ainsi **tous les premiers mercredis de chaque mois**, de 14 h à 16 h, au bureau des permanences de la mairie.

Pour des raisons de confidentialité, les rendez-vous doivent être pris 15 jours avant, au secrétariat d’Info-droits : 05 56 45 25 21.

Le planning des permanences à consulter sur leur site : https://infodroits.org/.

Téléassistance

Le CCAS, par le biais d'une convention avec une société privée, propose et finance en partie, une prestation de téléassistance.
Elle s'adresse à toute personne dépendante afin de sécuriser sa vie au domicile.
Renseignements : CCAS : 05.56.67.06.15 ou courriel.

Café Rencontre des aidantes et des aidants
La municipalité et le VYV Domicile Les Graves (SPASAD Les Graves) proposent un Café Rencontre des aidantes et aidants. Il s'agit de rencontres conviviales destinées à des personnes accompagnant un proche de plus de 60 ans dépendant du fait de l'âge, de la maladie ou du handicap. Elles ont lieu un jeudi par mois, de 14 h 30 à 16 h, au foyer communal.

L'animation est menée par une infirmière coordinatrice d'un service de soins à domicile et une psychologue clinicienne spécialisée en Gérontologie et Santé Publique. Elles sont garantes du cadre et de la confidentialité des propos tenus. Cette action est gratuite et ne nécessite pas d'inscription.

Pour tout renseignements : CCAS : 05.56.67.06.15.

Action de prévention
Le CCAS et la municipalité développent une politique d'action générale de prévention en direction de tous. Ainsi, des ateliers et actions variées sont proposés à la population.
Pour tout renseignements : CCAS : 05.56.67.06.15.

Les actualités du CCAS

[bs-grid type= »post » category= »CCAS » order= »DESC » orderby= »date » posts= »3″]

Vous souhaitez prendre rendez-vous avec le CCAS ?

Contactez-nous :

05 56 67 06 15

ou par courriel

Liens utiles

CAF

Fond Solidarité Logement

MDPH

France travail

Restos du Cœur

Autres services

Événements